

Administration Communale
De et à Place n°2 – 7750 MONT DE L'ENCLUS

Tél. : 069/76 82 63
069 /76 91 69
Fax. :069/76 97 82

Site <http://www.montdelenclus.be>
e-mail info@montdelenclus.be

Procès-verbal de la réunion citoyenne du 31 janvier 2014- Salle du Conseil

Présents :

Mr Bourdeaud'Huy J.P.; Bourgmestre
Mr Weytsman Guy ; Echevin des Travaux
Mme Hourez A.; Employée d'Administration

Village concerné : ANSEROEUL

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 19h40 et remercie vivement les personnes présentes.

Un procès-verbal qui reprendra l'ensemble des remarques discutées ce jour, sera transmis à chaque personne présente et sera consultable sur le site de la commune.

Avant de donner la parole aux citoyens présents, Monsieur le Bourgmestre dresse un état des lieux de la commune et présente les projets futurs.

Finances

Si une commune ne dispose pas d'argent, elle ne peut pas faire de projets. Il faut savoir que la Région wallonne dispose de moins en moins d'argent, elle accorde de moins en moins de subsides aux communes.

Ce qui amènera les communes à devenir de plus en plus autonomes.

Les finances à Mont-de-l'Enclus sont bonnes.

Le budget présenté en décembre dégage un boni de 600.000 €.

Les taxes communales ne seront pas augmentées et le personnel communal est maintenu.

Travaux

Au budget 2014, un montant de 2.000.000,00€ est inscrit pour les travaux au sein de la commune ;

- **Espace sportif :**

Le projet est estimé à 900.000,00€. Nous attendons depuis 3 ans la promesse de subsides du Ministre Antoine André. Si celui-ci refuse, un plan B ou C, revu à la baisse, sera examiné afin de concrétiser le plus rapidement possible ce projet.

- Entretien des voiries :

Le Mont-de-l'Enclus compte 69 kilomètres de voirie à entretenir. Nous avons subi en 2013 un hiver rigoureux qui a endommagé de nombreuses routes et ce dû principalement au sablage.

Des travaux pour un montant de 500.000,00€ sont prévus pour l'entretien des voiries sises Chaussée de la Libération, Place d'Orroir, Rue de la Station, Haut Chemin, Rue de l'Alouette, Rue Horlitin, Chemin de la Vallée et Grand Chemin.

En 2015, on prévoit la rénovation de la Rue des Marais et de la Rue des Joncs.

- Salle communale des fêtes :

En 2013, la toiture a été rénovée entièrement.

En 2014, la salle des fêtes fera l'objet d'une rénovation intérieure. Notamment au niveau de l'électricité, la sonorisation, le bar, le revêtement mural.

En 2015-2016, projet d'installation d'une cuisine industrielle.

- Local 3X20 - Anseroeul:

Celui-ci est en phase de finalisation et sera opérationnel d'ici quelques semaines.

- Local 3 X 20 – Russeignies :

Le local appartenait aux Heures Claires. L'administration a repris sous forme d'un bail emphytéotique ce bien pour l'euro symbolique. Les travaux sont en cours et le local sera certainement à la disposition des 3 X 20 pour le mois de juin.

- Inondations :

Les bassins d'orage construits à Orroir sont finalisés et ont représenté une dépense de 900.000€.

Au niveau Marais du pré, le projet consiste en la création de 3 bassins d'orage naturels qui recueilleront les eaux en cas de fortes pluies.

Parallèlement, des fossés seront créés entre les parcelles agricoles pour pouvoir canaliser une partie des eaux vers la Rhosnes.

En ce qui concerne le problème du côté de chez Mr Créteur, le bureau HIT établit en ce moment une étude technique en tenant compte de la solution présentée et discutée auparavant.

Monsieur le Bourgmestre remercie vivement l'ensemble des agriculteurs du Marais du Pré concernés pour leur solidarité ainsi que pour leur disponibilité à discuter et à faire certaines concessions.

Monsieur le Bourgmestre remercie également Mr Speleers Christian qui est la personne de contact entre l'auteur de projet, les agriculteurs et la commune.

En terme d'inondations, l'Administration a un autre projet pour les habitants de la Rue des Marais qui possèdent un circuit d'évacuations des eaux en zigzag ce qui amènent des pertes de charge énormes avec pour conséquence un refoulement des eaux par les égouts. Nous envisageons donc une traversée en ligne droite du terrain de tennis par le bois pour une évacuation rapide vers la Rhosne.

Concernant la rue Labroye à Russeignies et la rue Vertbreucq, des études sont en cours de réalisation.

Tourisme :

Le Mont-de-l'Enclus est une entité touristique :

- La maison des Randonneurs:

La maison des Randonneurs subit actuellement certains travaux afin de changer sa destination. En effet, une fois que les gens s'y rendaient, ils n'y retournaient pas étant donné qu'il n'avait pas grand chose à voir. L'idée qui a été développée au sein du Collège Communal et d'en faire un espace culturel. La partie de gauche sera donc consacrée à un bureau d'informations touristiques et la partie droite deviendra un centre culturel où des expositions de qualité de différents artistes, en ce compris des artistes locaux seront organisées. Le programme de manifestations culturelles et d'expositions permettra ainsi au randonneur d'un jour de revenir régulièrement.

- La Tour :

La Tour est un monument incontournable sur le territoire de la commune de Mont-de-l'Enclus. Il représente un projet vital pour le futur de la commune si on lui donne une bonne affectation. Mr le bourgmestre souhaite lui redonner ses lettres de noblesse comme il y a 40 ans c'est à dire visualiser le paysage jusqu'à Lille et du côté néerlandophone. Toutefois, la hauteur actuelle des arbres ne le permet plus actuellement c'est pourquoi plusieurs idées sont envisagées notamment le maintien du monument existant en le réhaussant avec un deuxième bâtiment pour lui redonner sa fonction originale c'est à dire une tour qui permet de visionner la région.

- Ravel:

Celui-ci sera opérationnel fin 2014.

La commune s'était opposée pendant plusieurs années à ce projet dû au fait qu'il fallait exproprier certains particuliers.

Un chemin sera créé pour les vélos et piétons et un chemin pour les cavaliers.

Le ravel passera donc par l'ancienne voie de chemin de fer mais ne passera pas par des terrains privés. (Rue du Rivage, gare d'Orroir, Chemin 21, aérodrome, Vertbreucq, Rue Buret, Place amougies, Rue des Marais, silot Talpes et ancienne carrière.)

D'ici un an, un pont au dessus de l'Escaut reliera la Wallonie à la Flandre, ce projet est subside par l'Europe.

- Nouveau site internet :

Une remise à jour complète du site a été faite par une société extérieure. Les atouts touristiques de la commune et les commerçants y seront mis en évidence.

Il permettra également de disposer de documents administratifs par internet.

- Développement rural :

Il s'agit d'un projet où la commune peut obtenir d'importants subsides (jusqu'à 90%) Pour ce projet, la participation citoyenne est souhaitée par l'apport d'idées. Finalement, c'est le citoyen qui décidera des meilleurs projets pour sa commune.

Cette opération sera lancée officiellement le 28 février 2014.

- PCA & Urbanisme :

Depuis 30 ans, le Mont-de-l'Enclus a bien évolué en terme d'urbanisation.

En 2013, 39 permis ont été octroyés.

Il y a 10 ans, les permis concernant les habitations situées sur le haut de l'Enclus et à la rue du Renard étaient difficilement délivrés à cause des problèmes de glissement de terrains. A ce jour, ces problèmes ont diminués grâce à l'investissement de plus d'un million d'euros pour l'évacuation des eaux.

Le renouvellement du PCA a été décidé et un auteur de projet a été désigné pour étudier les mesures qui permettraient de diminuer les contraintes urbanistiques des habitations situés en haut de l'Enclus et à la rue du Renard.

- Centre de Lecture Publique :

Depuis juin 2013, notre service de lecture publique a été reconnu en catégorie 1.

Il est ouvert tous les jours et le prix de la location des livres est très démocratique.

A ce jour, plus ou moins 250 lecteurs y sont inscrits. Depuis peu, des livres en néerlandais sont également disponibles.

Des cours d'initiation à l'informatique sont également organisés chaque semaine et sont entièrement gratuits.

- Festivités locales:

Les fêtes de voisins se multiplient chaque année et rencontrent un énorme succès. La commune de Mont-de-l'Enclus met à la disposition de chaque comité un certain budget.

Cette année, les festivités telles que le carnaval des enfants, les fêtes de septembre et l'organisation des plaines de jeux seront reconduites.

De plus, cette année sera marquée par un événement spécial, à savoir le 45ème anniversaire du festival de woodstock. Le 23 août 2014, la commune en partenariat avec le centre culturel organisera un festival de musique sur le site de l'aérodrome afin de nous replonger dans l'ambiance de celui de 1969.

Le centre culturel grâce à des subsides européens prévoit un budget de 9.000€ et la commune prévoit un subside complémentaire de 3.000€.

Soit un total de 12.000€ alloué à cet événement.

Si ce festival remporte un franc succès, il pourrait être envisagé chaque année.

Monsieur le Bourgmestre compte sur la présence nombreuse des citoyens.

- Les cimetières communaux :

En 2014, certains travaux sont prévus dans les cimetières des différents villages à savoir la création d'ossuaires et de pelouses de dispersion ainsi que la création d'emplacements spécifiques pour les columbariums.

- La police et la sécurité:

Monsieur le Bourgmestre souhaite une présence plus active sur le terrain. Une présence préventive mais non répressive est sollicitée. La sécurité le long des routes doit être ressentie au Mont-de-l'Enclus. Pour ce faire, des radars et ilôts directionnels ont déjà été placés mais Mr le Bourgmestre est forcé de constater que des gens roulent encore trop vite. Il demande donc des contrôles supplémentaires et notamment dans les petites rues de la commune.

En ce qui concerne les vols sur le territoire de Mont-de-l'Enclus, la commune se situe parmi les 4 entités de la Zone du Val de l'Escaut qui est la moins touchée par les vols en terme de nombre d'habitants. En 2013, 35 vols ont été constatés à Mont-de-l'Enclus.

Mr le Bourgmestre invite la population à prendre les mesures adéquates. Il demande également une présence active de la police sur les routes afin de dissuader les voleurs.

Suite à la plainte de Mr le Bourgmestre au comité P, deux choses ont été mises en évidence : un manque d'effectif dans la police et un manque de communication dans les interventions.

Pour résoudre ces problèmes, trois agents supplémentaires ont été engagés.

- Zoning industriel :

Une demande d'étude pour le projet de zoning industriel à Orroir a été signé par le Ministre Henry. La firme Galactic souhaite étendre ses activités mais ne dispose plus de terrains industriels.

Mr Le Bourgmestre est très attentif à ce dossier et souhaite absolument maintenir la qualité de vie au sein de la commune. Les 30 hectares d'extension annoncés sont jugés disproportionnés par rapport à l'endroit et des assurances sur les conditions d'exploitation de ce zoning devront être données notamment en ce qui concerne les nuisances sonores, visuelles et olfactives ainsi qu'en terme de charroi automobile.

Mr le Bourgmestre informe les citoyens qu'une enquête publique devra avoir lieu.

Monsieur le Bourgmestre donne maintenant la parole aux citoyens.

Monsieur Delbroeck Francis demande ou en est le dossier concernant l'antenne Gsm :

Monsieur le Bourgmestre signale qu'une demande a été introduite pour l'installation d'une antenne au zoning de grand pré au niveau de l'usine Alfa Metal.

Une enquête publique a eu lieu. Une pétition a démontré que plus de 700 personnes étaient contre, essentiellement des habitants du village d'Amougies. Il est vrai que le réseau au centre du village est très mauvais; ceux-ci ont donc proposés d'implanter cette antenne à un endroit plus éloigné des habitations.

Le collège, tenant compte des réclamations, a donc émis un avis négatif quant à ce projet. Le dossier a été transmis à l'urbanisme à Mons, le fonctionnaire délégué quant à lui, a émis un avis positif. Le collège a donc décidé d'introduire un recours à Namur assisté d'un avocat renommé. Finalement, le Minsitre Henry a refusé ce recours.

Le Collège a décidé de ne pas faire valoir son dernier recours possible qui est de se présenter devant le Conseil d'Etat étant donné que la procédure est très longue (7 à 8 ans).

Monsieur le Bourgmestre signale, que les habitants du haut de l'Enclus à Orroir sont demandeurs d'une antenne gsm car le réseau est médiocre. En accord avec les riverains, le Collège avait étudié la possibilité d'installer une antenne sur la maison des Randonneurs, toutefois, ce n'est pas possible étant donné la hauteur des arbres.

Monsieur Vanmansart signale qu'il faut prendre patience car la technologie avance très fortement; dans les années à venir, les antennes seront supprimées et les satellites les remplaceront. Celui-ci questionne Mr le Bourgmestre quant à une éventuelle rémunération versée à la commune pour l'installation de cette antenne.

Mr le Bourgmestre répond que non mais qu'une taxe sera certainement prochainement votée au Conseil Communal puisqu'il y a nuisance pour les citoyens.

- Monsieur Busine : Qu'en est il des intérêts du propriétaire?

Le propriétaire qui accepte l'implantation d'une antenne sur son terrain reçoit un revenu de l'ordre de 3.000€ par an.

Monsieur Vanmansart s'adresse à Mr l'Echevin des Travaux, Weytsman Guy, concernant les travaux de curage effectués au chemin des Prés par la firme Delabassée. Selon lui, ces travaux ont été réalisés beaucoup trop vite et demande donc à l'avenir de surveiller le travail.

Ce dernier remarque que dans le rapport de la réunion citoyenne de 2007, il était question d'agrandir les fossés vers la Rhosne et d'agrandir les évacuations sous la route Provinciale. A ce jour, cela n'a pas encore été réalisé.

Finalement, il interpelle Mr l'Echevin quant à la durée des travaux pour les maisons sociales situées à Anseroeul et rue des Marais à Amougies ainsi que le local 3 X 20 d'Anseroeul. Monsieur Vanmansart dénonce le travail de l'architecte ou la Commune qui n'a pas eu le poids pour faire avancer ces travaux.

Mr l'Echevin répond que les maisons sociales situées à Anseroeul et Amougies ne sont pas du ressort de la commune mais que celles-ci appartiennent aux Heures Claires et que dès lors, la commune n'a aucun pouvoir quant à l'avancement des travaux.

Mr l'Echevin fait également remarquer que malheureusement ces 7 logements seront attribués par les heures claires à des personnes extérieures de la commune de Mont-de-l'Enclus.

Quant au local 3 X 20 d'Anseroeul, celui-ci sera bientôt terminé.

Monsieur Vanmansart s'adresse maintenant à Monsieur le Bourgmestre concernant ces maisons sociales à Anseroeul qui ont été données par un ancien bourgmestre d'Anseroeul. Monsieur Vanmansart reproche donc le fait d'avoir vendus une partie du patrimoine Enclusien.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le Mont-de-l'Enclus a été une des premières communes de Wallonie Picarde à dénoncer le système des logements sociaux. Mr le

Bourgmestre est d'accord pour faire du logement social à condition que les habitations sociales soient attribuées à des habitants du Mont-de-l'Enclus. Malheureusement, la commune n'est pas habilitée à pouvoir choisir l'attribution de ces logements et ne peut intervenir dans les projets de construction de ces maisons. De plus, la commune est dans l'obligation de faire du logement social pour minimum 10% faute de quoi le ministre de tutelle pénalisera l'Administration au niveau des subsides.

En effet, sur 16 logements sociaux dans l'entité, un seul est occupé par un habitant du Mont-de-l'Enclus. Parmi ces étrangers placés dans ces logements, plus de la moitié feront certainement appel à notre CPAS.

Madame Dendauw : Je ne suis pas d'accord quand vous dites ne pas avoir augmenté les taxes car vous en avez inventé des nouvelles.

Laquelle?

J'ai l'avantage d'avoir une piscine et vous m'avez envoyé une taxe pour cette dernière. Je ne suis pas d'accord. Mon mari est occupé à la démonter. On ne sera plus bien à Mont-de-l'Enclus. On va donc reboucher et passer un week-end ailleurs.

Le montant de la taxe est de 125€ et cette taxe n'est pas nouvelle, il y a 13 ans que je fais de la politique et cette taxe était déjà inscrite au budget à cette époque.

Il faut arrêter, on paie nos taxes, on travaille, peut être allez vous prochainement taxer ma cheminée?

Toutes les communes de la Wallonie Picarde appliquent une taxe pour les propriétaires de piscine.

Monsieur Dermaut Stéphane, quant à lui, est d'accord d'envoyer les eaux de la rue des Marais plus vite vers la Rhosne. Toutefois, la ferme située Rue de la Courbe est inondée, lors d'orage. Des inondations dans la grange dû à un aqueduc trop petit qui ne sait pas suivre. Il propose donc d'agrandir cet aqueduc. C'est très bien de faire en sorte que certaines maisons ne soient plus inondées, mais il faut alors veiller à ce que ça n'inonde pas d'autres endroits. De plus, la rue de la Courbe est devenue impraticable.

Une étude est en cours avec la société HIT. L'Echevin des travaux attend les rapports.

Monsieur Beyls Jean évoque le problème des inondations dans la rue des Marais. Celui-ci serait dû à un égout situé rue Adolphe Delacroix où l'eau ne s'écoule pas suffisamment ce qui fait que la conduite qui le relie à la Rue des Marais est à saturation ce qui amène à des débordements, dans les maisons, la rue et sur les trottoirs.

Monsieur le Bourgmestre explique que les canalisations vers le terrain de tennis forment un double „S“ ce qui provoquent des pertes de charges énormes.

La solution est donc de créer une canalisation qui partirait tout droit par le bois situé Rue Adolphe Delacroix.

En 2005, Le problème était déjà signalé

Le propriétaire du bois refusant tout compromis à l'amiable, Mr le Bourgmestre prendra ses responsabilités et passera par la force s'il le faut.

Madame Pire parle, quant à elle, du problème de la sécurité routière. Notamment au Haut Chemin où la vitesse est limitée à 70km/h alors que les principales zones de l'entité sont limitées à 50km/h. Ne serait-il pas possible d'imposer une vitesse maximale de 50km/h sur tout le territoire de Mont-de-l'Enclus?

Toutes les mesures en terme de sécurité routière sont concertées avec le MET. Nous procédons à une réunion tous les 6 mois. C'est d'ailleurs grâce à ces réunions que des radars préventifs ont été installés dans les différents villages de l'entité.

Par contre, le MET est du principe que si la commune installe trop de panneaux, plus personne n'y prêtera attention. Lors de la prochaine visite du MET, cette remarque leur sera transmise.

- Madame Pire : En ce qui concerne le chemin du Moulin, serait-il possible d'envisager de couvrir les fossés de façon à permettre un passage plus facile et sécurisé pour les voitures

- S'il y a un passage plus large, les gens rouleront encore plus vite

De plus, le bureau d'étude HIT a demandé de laisser ces fossés à ciel ouvert car l'installation de nouvelles buses provoquerait des inondations.

Monsieur Vanmansart rejoint Madame Pire concernant le Chemin du Moulin et fait également remarquer qu'il est inconcevable de la part de Belgacom d'avoir conçu deux bornes de raccordement sur la Route Provinciale, qui réduisent la visibilité des conducteurs descendant le Chemin du Moulin. De plus, lorsque des techniciens travaillent aux cabines, ils se mettent en pleine route Provinciale. Monsieur le Bourgmestre dit qu'on pourrait invoquer la question de sécurité.

Monsieur Uithetofken soulève le problème de l'insécurité routière au niveau de la Place d'Anseroeul, les gens roulent trop vite. Les îlots ne servent pas à grand chose étant donné qu'on les prend à 80km/h facilement. Monsieur propose l'installation de casse-vitesse.

Monsieur le Bourgmestre est conscient qu'à la Place d'Anseroeul, les gens roulent trop vite. Il faut savoir que l'îlot a été placé notamment pour laisser le passage lorsque deux voitures sont amenées à se croiser.

- Madame Uithetofken : Les gens ne s'arrêtent pas toujours, j'ai moi même été victime d'un accident dû à cela. De plus, le jeudi soir, les gens se garent devant chez moi alors que la Place est dotée d'un grand parking.

Monsieur le Bourgmestre est très clair, sur le domaine public, aucune place de parking ne peut être attirée à l'un ou à l'autre. On ne peut imposer aux gens l'endroit où se garer, chacun est libre de se mettre où il le désire. Toutefois, il n'est pas normal de se garer sur un trottoir, Mr le Bourgmestre demandera donc à la police de sanctionner les mauvais stationnements et d'effectuer certains contrôles de vitesse sur la Place.

Il faut savoir que placer un radar sur la Place d'Anseroeul est techniquement impossible.

- Les gens qui viennent du Bue vers la Route d'Amougies roulent beaucoup trop vite.

Au niveau du Bue un aménagement de la chaussée sera effectué par le placement d'un îlot directionnel et une signalitique à même le sol sera prévue.

En ce qui concerne les casse-vitesse, cette solution a déjà été étudiée seulement personne ne les veut devant chez lui car cela crée des nuisances sonores. De plus, il est interdit d'installer des casse-vitesse là où les bus Tec passent.

Monsieur Neuville évoque le problème de stationnement sur les trottoirs en bas de la place d'Anseroeul face à la friterie ou la ribambelle.

Au niveau de la friterie, une démarche en matière de stationnement a déjà été effectuée. Une zone achurée a été créée pour interdire le stationnement sur la chaussée qui réduisait la visibilité des conducteurs descendant la place d'Anseroeul. Etant donné que malgré cela, l'interdiction n'était pas respectée, la commune a décidé d'y installer un pot de fleurs.

Le conducteur se doit de respecter le règlement de la circulation et dans ce cas, la police a un rôle important quant à la prévention voir la répression.

Madame Colle demande de bien sceller les panneaux de signalisation au Chemin d'Hollaye car certains bougent.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on les bouge mais malheureusement on les vole également! Le panneau à la rue Caumont concernant le passage des biches a déjà été volé trois fois!

Monsieur Spileers demande s'il ne serait pas possible de déplacer la cabine de bus situé à la Place d'Anseroeul vers la Route Provinciale afin de gagner de la place pour le stationnement?

Il faut effectuer la demande à la Province.

Monsieur Antoin Ghislain demande d'envoyer les ouvriers communaux au Chemin d'Hollaye pour nettoyer les têtes de pont car elles sont bouchées et l'eau inonde la chaussée.

Il faut dès lors le signaler à la commune car ces travaux peuvent être effectués très vite.

Monsieur l'Echevin passera rapidement au Chemin d'Hollaye afin d'évaluer la situation actuelle.

Monsieur Dermaut soulève le problème de pollution dans les fossés et demande aux ouvriers d'y ramasser les cannettes et autres détrituts.

Mr le Bourgmestre demande aux citoyens qui sont témoins de jets de détrituts dans les fossés de prendre le numéro de plaque et de contacter la police ou la commune. Au niveau interne des taxes pour dépôt clandestin existent. Les sacs retrouvés sont fouillés et souvent des adresses sont retrouvées.

Madame Colle fait remarquer qu'en haut du Chemin d'Hollaye, certains arbres dépassent des propriétés et abîment les voitures à leur passage.

Mr le Bourgmestre demandera l'intervention de la police.

Monsieur Dendauw évoque la vitesse qui est limitée à 50km/h au chemin du Carnois alors qu'à la route d'Amougies la vitesse autorisée est de 70km/h.

Pourquoi ne pourrions nous pas également limiter cette zone à 70Km/h?

Monsieur le Bourgmestre signale qu'en terme de signalisation routière, un travail énorme a été fait il y a deux ans au Mont-de-l'Enclus. Toutefois, certaines anomalies existent encore, peut-être est-ce le cas chez vous. Prochainement, on passera avec le MET. A vérifier.

Monsieur Vanmansart soulève le problème concernant les appels d'urgence dirigés vers la centrale. En effet, elle annonce à l'appelant des numéros à former. Toutefois, en situation d'urgence il est impossible de retenir ce dernier. Il suggère donc de proposer à cette centrale de mettre directement l'appelant en communication avec le médecin de garde ou autres.

Monsieur le Bourgmestre relève également une autre lacune. Lorsque le 100 est composé avec le gsm, on est souvent dirigé vers Bruges. Il faut donc composer le numéro avec un poste fixe pour tomber sur la centrale régionale. Mr le Bourgmestre a déjà écrit au Ministre de l'Intérieur concernant cette problématique.

Monsieur Busine questionne Mr le Bourgmestre quant à la commémoration des 100 ans de la guerre 14-18. La commune a t elle prévue de faire quelque chose sur la tombe de Odon Vanpevenaeghe?

Des rénovations sont prévues au cimetière. La commune a le devoir d'entretenir les monuments liés à des personnalités symboliques.

- Depuis que le mur du cimetière a été remplacé par un grillage et suite aux tempêtes la stèle de ce monument est tombée.

Mr l'Echevin signale que la Région Wallonne impose de nouvelles normes en matière de cimetières. Tout est répertorié et photographié, il faut du temps pour que les réparations se fassent.

- Quelqu'un de la commune sera t il être présent au mois d'Octobre à la fête de la commémoration à Ypres?

Il n'y a aucun problème. Nous serons présents. Le Cercle d'Histoire Locale organisera d'ailleurs une soirée thématique durant le week end des fêtes de septembre.

Monsieur Neuville demande à Mr le Bourgmestre, qu'elles ont été les critères de priorité pour les travaux de la Salle des fêtes? Pourquoi avoir choisi de faire la cuisine en dernier? Pour moi la cuisine est une priorité.

Cette salle est opérationnelle depuis plus de 35 ans. La priorité était la toiture. Cette année elle a donc été refaite pour un montant de 80.000€ sur fonds propres. Maintenant, il faut effectuer des travaux à l'intérieur de celle-ci. Les coûts de transformation sont importants et la salle doit pouvoir continuer à fonctionner pendant les travaux. Les travaux à effectuer cette année seront : l'électricité, l'éclairage, la sonorisation et le bar.

Pour des raisons budgétaires, il n'était pas possible de prévoir l'installation de la cuisine industrielle cette année. Il faut étaler les dépenses. D'ici 2 à 3 ans, la salle sera complètement rénovée et opérationnelle.

Monsieur Vanmansart conseille à Mr le Bourgmestre de prendre un architecte sérieux et de ne pas remettre le marché à un entrepreneur unique mais de demandez des devis à des sociétés individuelles.

Monsieur le Bourgmestre rejoint Mr Vanmansart dans son observation.

Monsieur le Bourgmestre clôt la réunion à 22h00 et remercie vivement les personnes présentes.

Le Bourgmestre,
Bourdeaud'Huy J.P.

